

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DE LA REDD

PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE SUR LE PROCESSUS REDD ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Présenté par *Mr. Bienvenu NGOY*
Coordonnateur National du Groupe de Travail Forêts (GTF).

SOMMAIRE

1. Vocation de la société civile
2. Pourquoi doit-t-elle participer et s'engager au processus REDD et changement climatique
3. Instruments ou moyens de participation
4. Expériences de participation au niveau international, national et local
5. Grands piliers de participation

1. Vocation de la société civile

1. Qu'est-ce que la Société Civile? :

- Est un réseau d'associations et de corporations d'un milieu donné qui ont la volonté commune de mener des actions en faveur de la population.
- Elle est aussi un ensemble de mouvements, de groupes engagés dans une cause consistant à dénoncer les abus sociaux et à mener des actions concrètes qui visent l'intérêt, le bien être du peuple.
- Elle est également une troisième force dans une cité, une ville, une province ou un pays qui sert de contrepoids

1. Vocation de la société civile (suite)

2. Quels sont les objectifs poursuivis par la Société Civile?

- Servir de rempart pour la cohésion nationale par sa neutralité
- Servir de thermomètre pour la sauvegarde les acquis et les intérêts des populations
- S'ériger en groupe de pression et de plaidoyer pour faciliter la prise des bonnes décisions des politiques publiques.
- Défendre les droits et les intérêts des communautés locales.

2. Pourquoi doit-elle participer et s'engager au processus REDD et changement climatique

- Le réchauffement climatique est indiscutable (cfr travaux GIEC).
- L'impact de changement climatique est réel sur les populations, en particulier celles des pays pauvres.
- Le réchauffement climatique risque de remettre en cause des efforts de développement engagés dans le cadre des objectifs du millénaire pour le développement (OMD).
- Les forêts jouent donc un rôle clé. Elles constituent un potentiel indéniable pour la survie des populations et pour l'environnement mondial.

2. Pourquoi doit-t-elle participer et s'engager au processus REDD et changement climatique (Suite)

- Le monde perd à peu près 13.000.000 ha des forêts chaque année. Une bonne partie provient des pays en développement des zones tropicales.
- Environ 20% des émissions annuelles de gaz à effet de serre provient de la destruction de ces forêts.
- L'État seul ne peut faire face au défis énormes de gestion durable de ces forêts et lutter seul contre le changement climatique.
- Il faut donc l'implication des autres parties prenantes qui doivent s'impliquer pour agir et changer les choses.

3. Instruments ou moyens de participation

- La participation de la société civile dans le processus de développement durable est encouragée par les instruments légaux.
- Le code forestier promulgué en Août 2002 en son article 24 stipule : « ...le Ministère implique également les autres acteurs notamment le secteur privé économique et les organisations non gouvernementales ».
- La loi portant organisation des ASBL de 2001.
- L'agenda prioritaire du gouvernement initié pour réaliser les réformes requises. Cet agenda souligne le rôle et l'importance de la Société Civile.
- Le Programme National Forêt et Conservation de la Nature (PNFoCo) souligne l'importance de cette participation.
- Tant d'autres instruments internationaux dont le traité de la COMIFAC, la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en font largement échos
- Politiques opérationnelles de la Banque Mondiale ainsi que le cadre stratégique pour le groupe de la Banque Mondiale sur le développement et changements climatiques insiste également sur cette participation.

4. Expériences de participation au niveau international, national et local

- Au niveau des politiques on retiendra :
 - Large consultation de la société civile dans l'élaboration du code forestier (2001 – 2002).
 - Tentative de création des réseaux interface (2000-2001).
 - Émergence des réseaux spécialisés sur la problématique forêts et environnement (2001 – 2002).
 - Présence de la société civile au sommet de la terre (1992 à Rio de Janeiro) à côté des pouvoirs publics; le sommet qui était à l'origine de la convention cadre des nations unies sur le changement climatique.
 - Formalisation de la participation de la Société civile, dans l'élaboration des mesures d'application du code forestier (retombées de l'atelier réalisé par GTF en novembre 2003)

(suite)

Trois axes stratégiques ont prédominé cette participation au niveau international, national et local :

1. Plaidoyer pour la gouvernance forestière et développement durable.
2. Monitoring, analyse et alternative.
3. Intervention de terrain : accompagnement et adoption des solutions locales qui prennent en compte les droits et besoins des communautés locales et peuples autochtones.

A ce sujet, quelques expériences méritent d'être signalées :

- Plusieurs campagnes de vulgarisation du code forestier à travers les provinces du pays;
- Mission conjointe de consultation : société civile, ICCN et ministère de l'environnement à travers les 11 provinces dans l'élaboration du PNFoCo;
- Production des outils de diffusion des connaissances sur le changement climatique et la REDD (ABC REDD RRN-DGPA), le Rudiment sur la convention cadre du changement climatique (GTF), Manuel sur les questions et réponses REDD (WRI/CODELT), etc.
- Mission conjointe de sensibilisation et consultation REDD (GTCR – coordination nationale REDD).

(Suite)

- Au niveau international, la société civile dans ses différents courants a participé aux différents Foras internationaux sur la gestion durable des forêts, changement climatiques et la REDD en particulier en nouant diverses alliances avec la Société Civile sous Régionale et les ONG internationales du Nord et de l'Amérique latine à travers par exemple le caucus ACCRA.
- A cela s'ajoute à titre indicatif :
 - La conférence interministérielle sur le processus AFLEG (2002 – 2003 Brazzaville/Yaoundé)
 - 13ème COP à Bali (décembre 2007)
 - La conférence de CHATAM House sur les usages alternatifs des forêts (Londres 2007)
 - Gestion durable de la forêt de la RDC (Bruxelles 2007)
 - Participation à la COP 15 avec prise de position et déclaration à Copenhague.
 - Élaboration de R-PP jusqu'au processus de validation (Gabon /Nairobi).
 - Sensibilisation des peuples autochtones et communautés locales avec la Banque Mondiale contrat GTCR/DGPA.

5. Grands piliers de participation

- Indépendance et Souplesse
- Synergie avec les autres acteurs clés
- Pleine participation aux différentes phases du processus
- Réflexion – action
- Diffusion des connaissances
- Allocation des ressources
- Investir dans la participation.



**Je vous remercie pour votre
aimable attention**